

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023 - 19H00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis à la salle du conseil sous la présidence de M. WAY, Maire.

**Présents :** WAY Patrick, DAULLE François, ROBE Jean-Michel, BOMBLE Bernard, DELPLACE Marie, HANNEQUIN Christine, DRIEUX Eric, WULLENS Colette, BIJOK Marie-Pierre, CANDAS Mathieu, VERSTRAETE Sébastien, et DUVAL Guy

**Absents excusés :** ACCARY Frédéric

**Absents :** TOUSSAINT Angéline

**Secrétaire de séance :** VERSTRAETE Sébastien

Convocation du 17 mars 2023.

## **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 27 février 2023
- Compte Administratif 2022
- Compte de gestion 2022
- Vote des taux 2023
- Délibération prix concessions
- Assurance statutaire
- Cimetière

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande d'apporter les remarques sur le compte rendu de la précédente réunion.

Celui-ci n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Point 1 : Compte de Gestion et Compte Administratif 2022**

**Documents remis :** Résultats budgétaires de l'exercice, vu d'ensemble

<b>INVESTISSEMENT 2022</b>	
Dépenses 481 828,41 €	Recettes 366 642,69 €
<b>FONCTIONNEMENT 2022</b>	
Dépenses 421 185,24 €	Recettes 565 985,88 €

Approuvé à l'unanimité.

### **Point 2 : Vote des taux 2023**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Il demande au conseil de fixer le taux des taxes communales pour 2023.

Après discussion, le conseil décide de ne pas modifier les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 38,15 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29,21 %
- Taxe d'habitation : 22,31 %

**Point 3 : Vote du Budget Primitif 2023**

**Proposition du budget Primitif 2023**

<b>INVESTISSEMENT 2023</b>	
Dépenses 703 959,57 €	Recettes 703 959,57 €
<b>FONCTIONNEMENT 2023</b>	
Dépenses 999 379,55 €	Recettes 999 379,55 €

Pour à l'unanimité.

**Point 4 : Compte de Gestion et Compte Administratif de la caisse des écoles 2022**

**Documents remis** : Résultats budgétaires de l'exercice, vu d'ensemble

<b>FONCTIONNEMENT 2022</b>	
Dépenses 3 461,39 €	Recettes 3 840,00 €

Approuvé à l'unanimité.

**Point 5 : Vote du Budget Primitif de la caisse des écoles 2023**

**Proposition du budget Primitif 2023**

<b>FONCTIONNEMENT 2023</b>	
Dépenses 5 135,06 €	Recettes 5 135,06 €

Pour à l'unanimité.

**Point 6 : Délibération prix concessions**

\* **Cimetière** :

2,5 m<sup>2</sup>, 2 places 210,00 €

5 m<sup>2</sup>, 4 places 420,00 €

\* **Columbarium** :

350,00 € pour le titre de concession, 100,00 € fourniture de la porte

Durée 30 ans.

Pour à l'unanimité.

**Point 7 : Assurance statutaire**

2 agents sont concernés. Devis en cours.

Pour à l'unanimité.

### **Point 8 : Cimetière**

Concernant le terrain zone UH  
22 €/m<sup>2</sup> surface de 1 000 m<sup>2</sup> en attente de proposition

### **Point 9 : Informations diverses**

- Demande de subvention Fond Vert 2023 : Eclairage public FDE pour la rue du Moulin et la rue du Froment, un devis sera demandé pour être à 100 % LED.
- Caisse des écoles : reste au budget 2022 : 1295,06 €
- Avancement des travaux de l'église : Nettoyage du cœur et du sol par l'entreprise qui réalise les peintures, nettoyage après Pâques de l'Eglise, des chaises et du chemin de croix
- Manifestation Festival de blues le 2 juin 2023 à la grange à Vieille-Eglise, 3 € l'entrée de 19h00 à 0h00.
- Travaux d'aménagement rue du Marais : plan présenté, trottoirs + graminées devant les parcelles, éclairage public à voir à la prochaine réunion.

***Fin de séance 21h05***